

RALLYE NATIONAL des MONTS DOME

20 et 21 octobre 2017

48ème National - 14ème VHC

Coupe de France des Rallyes coefficient 3



Départ à 8h45 - Arrivée à 17h45

Vérifs, Départ, Parcs et Arrivée à Thiers

109.2 kms de spéciales: 3 ES à faire 3 fois

Vollere-Ville - L'Aire 13.950 km

Les Mines - La Burie 14.700 km

Chossière - Sapt 7.750 km

Engagement de 410 à 450 € (voir conditions dans règlement)

VHC de 320 à 350 (voir conditions dans règlement)

Tous les renseignements sur www.asadomeforez.com



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DOME FOREZ



48ème RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

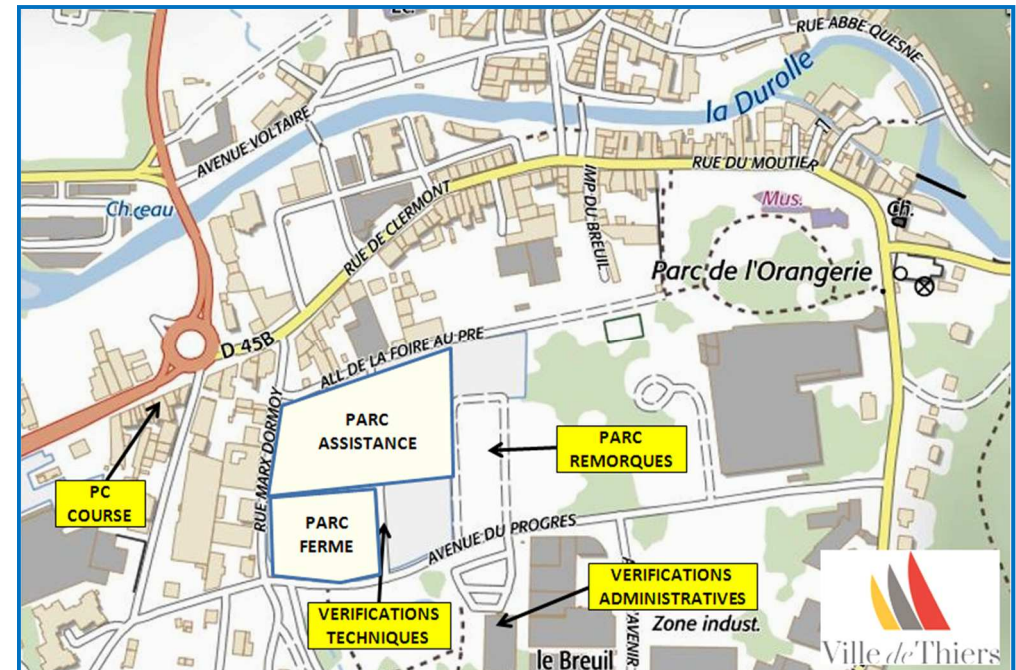
Coupe de France des Rallyes coefficient 3

14ème Rallye National de Véhicules Historiques de
Compétition des MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C.

20 et 21 Octobre 2017

PLAN DE SITUATION



Toutes les infos du Rallye sur www.asadomeforez.com



1970	JARRIER Robert – VINCENT	Alpine
1971	DEPAILLER Patrick – VASSET Bernard	Alpine
1972	VERDIER Bernard – VASSET Bernard	Alpine
1973	CHARRIERE Roland – CHOUVEL Chantal	Alpine
1974	CLARR Jean-Louis – FAUCHILLE Jean-François	Opel Kadett
1975	FREQUELIN Guy – DELAVAL Jacques	Alfa Roméo
1976	DARNICHE Bernard – MAHE Alain	Lancia Stratos
1977	DUBESSAY Bernard – BAN'S	Porsche
1978	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1979	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1980	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1981	TOUREN Philippe – ALRIC Jean Louis	R5 Turbo
1982	SAU Gilbert – ALBIS Annie	R5 Turbo
1983	DE MEYER Dominique – OCCELLI Bernard	R5 Turbo
1984	BOUSCARY Bruno – GUERIN Bruno	R5 Turbo
1985	SERPAGGI Alain – LELIEVRE Françoise	R5 Turbo
1986	DE MEYER Dominique – CHAMPEAU Jean Pierre	Maxi 5 Turbo
1987	PRADELLE Gérard – ROUSSEL Serge	Peugeot 205 GTI
1988	ODDOUX William – KOLLEFRATH Didier	Sierra Cosworth
1989	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1990	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1991	EGAL Jean – FREDOUELLE Rémy	Sierra Cosworth
1992	LAGORSSE Bernard – USAI Dominique	Porsche
1993	GRANDJEAN François – MAUFFREY	BMW M3
1994	SIROT André – ADAM Yvan	Peugeot 309 S16
1995	CHAMPEAU Jean-Pierre – ARCHER Marc	Escort Cosworth
1996	DELAGE Hughes – ARCHER Marc	BMW M3
1997	POLO Sylvain – MONDESIR Gilles	Mégane Maxi
1998	CUOQ Jean-Marie – CUOQ Alain	Clio Kit Car
1999	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Mégane Maxi
2000	ROURE Alain – LACHAND Marie	Porsche 911
2001	SIROT André – CHEZE	306 Kit Car
2002	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	306 Maxi
2003	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Citroën Xsara Kit Car
2004	PEZZUTTI Yves – MICHEL René	Clio Maxi
2005	LANDON Jean-Pierre – SICARD Isabelle	306 Kit Car
2006	THUEL CHASSAIGNE Éric et Marjorie	BMW 318 Compact
2007	THUEL-CHASSAIGNE Éric et Marjorie	BMW 318 Compact
2008	SIROT André – NAVARRO Raphaël	Peugeot 206 RC
2009	VOUILLOZ Nicolas – KLINGER Nicolas	Peugeot 207 S2000
2010	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2011	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2012	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo S1600
2013	BERNARDI Nicolas – GORDON Fabrice	Peugeot 207 S2000
2014	CUOQ Jean-Marie et Valérie	Citroën C4 WRC
2015	CUOQ Jean-Marie – TRAIMOND Gilles	Citroën C4 WRC
2016	TROJANI Pascal – VESPERINI Jean-Noël	Skoda R5



48^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DÔME

Coupe de France des Rallyes coefficient 3

20 et 21 Octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

- ◆ Parution du règlement A partir de l'obtention du visa de la FFSA
- ◆ Ouverture des engagements A parution du règlement
- ◆ Clôture des engagements Lundi 09 Octobre 2017 à 24H00
- ◆ Parution du carnet d'itinéraire Mercredi 11 Octobre 2017
- ◆ Dates et heures reconnaissances Les 14, 15 et 20 Octobre 2017 de 08h00 à 20H00

VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

- ◆ Vérifications des documents Salle Polyvalente THIERS de 17H45 à 21H00
- ◆ Vérifications des voitures Pré de la Foire THIERS de 18H00 à 21H15
- ◆ Heure mise en place du Parc Départ Pré de la Foire THIERS à 18H00
- ◆ 1^{ère} réunion Collège des Commissaires Sportifs Salle Polyvalente THIERS à 20H00

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

- ◆ Vérifications des documents Salle Polyvalente THIERS de 06H30 à 07H15
- ◆ Vérifications des voitures Pré de la Foire THIERS de 06H45 à 07H30
- ◆ Publication des équipages admis au départ Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS à 07H45
- ◆ Publication des heures et ordres de départ Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS à 07H45
- ◆ Départ du Rallye - 1^{ère} voiture (V.H.C.) Pré de la Foire THIERS à 08H45
- ◆ Arrivée du Rallye - 1^{ère} voiture (V.H.C.) Pré de la Foire à THIERS à 17H59
- ◆ Vérifications finales Peugeot Thiers Automobiles à THIERS
- ◆ Publication des résultats provisoires du Rallye Parc Fermé, Pré de la Foire à THIERS, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
- ◆ Remise des Prix Podium, Pré de la Foire à THIERS, fin du Parc fermé

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 20 et 21 Octobre 2017, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du sport Automobile d'Auvergne et avec le patronage de la Ville de THIERS, le

48^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 811 en date du 05/09/2017. Visa de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° N 30 en date du 18/08/2017.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Jean APPARAILLY - David APPARAILLY - François CHASSAGNOL - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI

Secrétariat permanent

A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Site : www.asadomeforez.com

Tél. 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com

Permanence du Rallye

Salle Polyvalente THIERS

Vendredi 20 octobre de 17H45 à 21H30

Salle Polyvalente THIERS

Samedi 21 octobre de 06H30 à 22H00

4 avenue Léo Lagrange à THIERS

PC Course

1.1. Officiels

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
	Membres	Jean Paul BEGON	Lic. 17792
		Michel BEAULATON	Lic. 3816
◆ Directeur de Course		Albert HURARD	Lic. 1057
◆ Directeurs de Course Adjoints		Daniel BERTHON	Lic. 1621
		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
◆ Directeurs de Course Délégués aux E.S	ES 1	Pascal LAFOND	Lic.227446
	ES 2	Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	ES 3	Catherine CHAMPOMIER	Lic. 8654
◆ Adjoints à la Direction de Course délégués ouverture		François CHASSAGNOL	Lic. 15142
◆ Adjointe à la Direction de Course déléguée aux parcs		Maryse CHALET	Lic. 24304
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic .16970
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Responsable V.H.	Bernard COQUET	Lic. 1324
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic.207953
		Jean Claude DESNOUX	Lic. 11176
		Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
		Jacques MONTJOTIN	Lic. 8818
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Josyane HURARD	Lic. 1053
		Georges BEAL	Lic. 2910
◆ Juge de faits		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
◆ Chargé des Relations avec la Presse		Didier DAUTHEREAU	Lic. 7738
◆ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
◆ Responsable matériel et mise en place de la sécurité		David APPARAILLY	Lic. 49050
◆ Vérifications administratives et classements		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
◆ Secrétaire du Meeting		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Chronométrage Fédéral		Chronométreurs C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales	

1.2. Eligibilité Le 48^{ème} Rallye National des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2018 - Coefficient 3
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez

1.3. Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception et les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com. Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle Polyvalente « Jo Cognet » Pré de la Foire à THIERS. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les véhicules de course rentreront immédiatement au Parc Fermé et gardé au Pré de la Foire à THIERS. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Peugeot Thiers Automobiles 52 avenue Léo Lagrange à THIERS. (Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.)

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye National des Monts Dôme doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, ou la demande remplie en ligne sur www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi 9 Octobre 2017 à 24h00

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum, Rallye V.H.C. compris.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

a) **450 euros** avec la publicité facultative des Organismes

- **410 euros** aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ

- **430 euros** aux équipages 50 % ASA DOME FOREZ

- **430 euros** aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements :
Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme

b) **900 euros** sans la publicité facultative des Organismes

3.1.12. La demande d'engagement jointe ou remplie en ligne ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre des départs

Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. pour la première section. Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après la première E.S. (hors pénalités)

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4 1 - Voitures autorisées : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 3 1.1- Assistance : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Un parc d'assistance est prévu au Pré de la foire à Thiers, situé après le parc de regroupement. Le changement de pneumatiques sera autorisé à la sortie du Parc Départ avant passage sur le Podium. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

4 3 2.3- Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 6 - Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA. Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 - Description

Le 48^{ème} Rallye National des MONTS DOME représente un parcours de 230,400 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,200 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 4 et 7	Vollere-Ville - L'Aire	13,950 km	3 fois
ES 2, 5 et 8	Les Mines - La Burie	14,700 km	3 fois
ES 3, 6 et 9	Chossière - Sapt	7,750 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu exclusivement le week-end des 14 et 15 octobre et le vendredi 20 Octobre de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. - Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chefs de poste et Commissaires : Chasuble orange - Relations Concurrents : Chasuble rouge

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

* **PRIX EN ESPECES** (cumulables)

Classement général

- au premier 600 euros
- au deuxième 450 euros
- au troisième 350 euros
- au quatrième 200 euros

Classement par groupes (5 groupes)

- au premier 350 euros si 5 partants ou +
- au deuxième 250 euros si 8 partants ou +
- au troisième 150 euros si 15 partants ou +

Classement par classes (25 classes)

	de 1 à 2	de 3 à 5	de 6 à 9	de 10 à 13	14 et plus
1 ^{er}	225 €	450 €	450€	450€	450€
2 ^{ème}			300€	300€	350€
3 ^{ème}				180€	250€
4 ^{ème}					150€
5 ^{ème}					100€

Classement Dames : à la première si 2 équipages féminins au départ : 150 euros

* **COUPES** (non cumulables) - Liste non limitative

- aux 4 premiers du classement général - au premier de chaque classe
- à la première dame - à des Commissaires

La remise des prix se déroulera le samedi 21 Octobre 2017 à la fin du parc fermé sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS et les chèques seront envoyés dans la semaine suivante.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DOME FOREZ



14^{ème} RALLYE NATIONAL DE VEHICULES HISTORIQUES DE

COMPETITION DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C.

20 et 21 Octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2017 des rallyes VHC.

Le 14^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des Monts Dôme reprend l'intégralité de la réglementation du 48^{ème} Rallye National des Monts Dôme, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière.

Il est réservé aux voitures munies **d'un Passeport Technique Historique** (PTH/PTN).

PROGRAMME

- Vérifications Administratives et Techniques vendredi 20 Octobre 2017 de 17H45 à 21H00
- Vérifications Administratives et Techniques samedi 21 Octobre 2017 de 06H30 à 07H15
- Publication des équipages admis au départ samedi 21 Octobre 2017 à 07H45
- Publication des heures et ordres de départ samedi 21 Octobre 2017 à 07H45

Les voitures du Rallye V.H.C. partiront devant les voitures modernes.

Article. 1 : Organisation

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 20 et 21 Octobre 2017, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et avec le patronage de la Ville de THIERS, le

14^{ème} Rallye National de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION des MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 811 en date du 05/09/2017. Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° N 30 en date du 18/08/2017.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Gérard ARTHAUD - François CHASSAGNOL - Jean François CHAZOT - Didier DAUTHEREAU - François DIVOL - Etienne GARDETTE - Catherine PASTOREK - Jean Paul CHOUVEL

Secrétariat permanent :

A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Site : www.asadomeforez.com

Tél. 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com

1.1 Officiels

Idem Rallye National.

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye V.H.C.

♦ Commissaires Techniques Responsable V.H. Bernard COQUET Lic. 1324

1.2 Eligibilité

Le 14^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez.

Article 3 : Concurrents et Pilotes

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 14^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, ou la demande remplie en ligne sur www.ffsa-inscriptions.org, avant le lundi 9 Octobre 2017 à 24h00 avant le lundi 9 octobre 2017 minuit :

A.S.A. DOME- FOREZ - 8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 100 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- 350 euros** avec la publicité facultative des Organisateurs
 - 320 euros aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
 - 330 euros aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements : Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme
- 700 euros** sans la publicité facultative des Organisateurs

Ce droit d'engagement comprend le buffet campagnard, au passage en parc de Thiers, pour l'équipage et deux membres d'assistance, ainsi que le pot d'accueil le vendredi soir.

3.1.12. La demande d'engagement jointe ou remplie en ligne ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

Article 4 : Voitures et Equipement

4.1. - Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Définition des périodes de l'annexe K :

A - Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
B - Période G2 : 1970 à 1971	Période GR : 1966 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
C - Période H2 : 1976	Périodes I et IR : 1977 à 1981	

Définition des périodes de l'annexe J :

D - Période J1 : 1982 à 1985
E - Période J2 : 1986 à 1990

Les voitures sont réparties par Groupes :

- | | |
|---|---|
| Groupe 1- T-Tourisme | - Groupe 2- CT-Tourisme de Compétition |
| Groupe 3- GT-Grand Tourisme de série | - Groupe 4- GTS-Grand Tourisme Spécial |
| Groupe 5- GTP/HST/TSRC-Grand Tourisme Prototype | - Groupe N- Production J1 et J2 classement séparé |
| Groupe A- Tourisme J1 et J2 (classement séparé) | - Groupe B- J1 et J2 (classement séparé) |

Les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1981 en possession du passeport technique trois volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1 et J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne voir liste sur le site www.ffsa.org, sont admises à participer à des rallyes modernes aux conditions suivantes :

- Les voitures doivent être conformes à leur PTH et aux équipements de sécurité définis dans le tableau "Equipements de sécurité Rallye VHC" ;
- Elles ne marquent pas de point ni pour le Championnat ni pour la Coupe de France ;
- Elles ne peuvent être admises qu'à un rallye inscrit SANS DOUBLURE VHC.

4.3. - Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Sites et Infrastructures

6.1. - Description :

Le 14^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME reprend l'intégralité du parcours du 48^{ème} Rallye National des Monts Dôme, soit 230,400 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,200 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 4 et 7	Vollre-Ville - L'Aire	13,950 km	3 fois
ES 2, 5 et 8	Les Mines - La Burie	14,700 km	3 fois
ES 3, 6 et 9	Chossièrre - Sapt	7,750 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. - Reconnaissances :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement les 14, 15 et 20 Octobre de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.5. - Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 9: Classements

Il sera établi :

un classement pour les groupes : GR1, GR2, GR3, GR4 et GR5 confondus, GR N VHC J1, GR A VHC J1, GR B VHC J1, J2.

et un classement séparé et distinct pour le groupe Rallye Classic de compétition.

La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Il sera établi un classement à l'indice de performance.

Article 10: Prix et Coupes

Des coupes et des lots d'orfèvrerie ou de coutellerie récompenseront tous les équipages classés et présents lors de la remise des prix qui se déroulera le samedi 21 Octobre 2017, fin du Parc fermé, sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS. Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.



PALMARES Véhicules Historiques

2004	CHAMBON Frédéric – VOLCIC Franck	Porsche 911
2005	PAUGET Pascal – VERNE Arnaud	Porsche 911
2006	ALLIGIER Bruno – ELMALAN Dovy	Alpine 1600 SC
2007	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A110
2008	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A310
2009	DEES Bernard – MIRAMBEAU Daniel	Sunbeam Lotus
2010	DEPONS Dominique – BOURGOIN Jean	Ford Escort RS Gr.4
2011	MORIERE Gérard – GABELLA Odette	Porsche 911 SC
2012	SEVELINGE Jean-Charles – MAIN-DEBARD Hélène	Opel Kadett GTE
2013	PERRAUD Maurice – PASSEMARD Céline	Ford Escort RS2000
2014	DELSOL Guy – VACHER Victor	Opel Kadett GTE
2015	DEL FIACCO Jean Pierre – GODIN Alain	Renault 5 Turbo
2016	PERRAUD Maurice – PERRAUD Fiona	Ford Escort RS2000